

47	31/08/2010	BE 0403.537.816	54	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	10531.00516	CONSO 1.1
NAT.	Date du dépôt	N° 0403.537.816	P.	U.	D.	CONSO 1

**COMPTES CONSOLIDES EN EUROS (2 décimales)**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE ~~OU DU CONSORTIUM~~ (1)(2) :

**ROSSEL & CIE**

Forme juridique: **SA**

Adresse: **Rue Royale**

N°: **100**

Code postal: **1000**

Commune: **Bruxelles 1**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: **Bruxelles**

Adresse Internet (3) :

Numéro d'entreprise

**0403.537.816**

COMPTES CONSOLIDES communiqués à l'assemblée générale du

**25/06/2010**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

**1/01/2009**

au

**31/12/2009**

Exercice précédent du

**1/01/2008**

au

**31/12/2008**

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont / ne sont pas~~ (1) identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) des ADMINISTRATEURS ou GERANTS de l'entreprise consolidante et des REVISEUR(S) D'ENTREPRISE(S) ayant contrôlé les comptes consolidés

**CALLEBAUT Paul**

Drève du Bois-de-Mai 1, 1428 Lillois-Witterzée, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25/06/2009- 25/06/2010

**HURBAIN Patrick**

Rue du Fosty 59, 1470 Genappe, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 25/06/2009- 25/06/2010

**MARCHANT Bernard**

Chemin de Fond Coron 4, 1380 Lasne, Belgique

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : 25/06/2009- 25/06/2010

Documents joints aux présents comptes consolidés: **RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE, RAPPORT DE CONTROLE DES COMPTES CONSOLIDES**

**CAS OU LES COMPTES CONSOLIDES D'UNE SOCIETE DE DROIT ETRANGER SONT DEPOSES PAR UNE FILIALE BELGE**

Dénomination de la filiale belge déposante (article 113, § 2, 4<sup>o</sup> du Code des sociétés)

Nombre total de pages déposées:  
objet: 4.3, 4.4, 4.5, 4.17, 4.18

**54**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signature  
(nom et qualité)

**Hurbain Patrick**

**Président du conseil d'administration**

Signature  
(nom et qualité)

**Marchant Bernard**

**Administrateur délégué**

(1) Biffer ce qui ne convient pas.

(2) En cas de consortium, remplir section CONSO 4.4.

(3) Mention facultative

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET REVISEURS D'ENTREPRISES (suite de la page précédente)

**de CHAISEMARTIN Yves**

Rue de Poitiers 12, 75006 Paris, France

Fonction : Administrateur

Mandat : 25/06/2009- 25/06/2010

**ROSSEL HURBAIN SA 0403537915**

Rue Royale 100, 1000 Bruxelles 1, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25/06/2009- 25/06/2010

Représenté par

HURBAIN Christine

Fond Coron 4, 1000 Bruxelles 1, Belgique

**SOCIETE DE PARTICIPATIONS ROSSEL HURBAIN SA 0403538113**

Rue Royale 100, 1000 Bruxelles 1, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25/06/2009- 25/06/2010

Représenté par

SAMAIN Claude

Avenue de la Balance 37, 1410 Waterloo, Belgique

**K.P.M.G. SCRL SCRL 0419.122.548**

Avenue du Bourget 40, 1130 Haren, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00001

Mandat : 25/06/2007- 25/06/2010

Représenté par

ROUSSELLE Dominic

Avenue du Bourget 40, 1130 Bruxelles 13, Belgique

Numéro de membre : A01217

**BILAN CONSOLIDE APRES REPARTITION(1)**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b> .....		20/28	<u>278.017.988,13</u>	<u>276.291.184,65</u>
<b>Frais d'établissement</b> .....	4.7	20	31.697,46	51.501,63
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	4.8	21	7.191.842,01	8.193.688,39
<b>Ecarts de consolidation positifs</b> .....	4.12	9920	64.764.902,00	62.683.991,50
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	4.9	22/27	156.822.793,76	154.887.983,52
Terrains et constructions.....		22	59.426.789,09	56.677.485,87
Installations, machines et outillage.....		23	44.704.641,70	38.434.011,07
Mobilier et matériel roulant.....		24	3.222.770,06	3.614.499,68
Location-financement et droits similaires.....		25	41.606.575,67	47.691.273,89
Autres immobilisations corporelles.....		26	5.189.518,95	6.184.858,01
Immobilisations en cours et acomptes versés.....		27	2.672.498,29	2.285.855,00
<b>Immobilisations financières</b> .....	4.1-4	28	49.206.752,90	50.474.019,61
Sociétés mises en équivalence.....	4.10	9921	43.191.440,14	45.833.848,27
Participations.....		99211	43.191.440,14	45.833.848,27
Créances.....		99212		
Autres entreprises.....	4.10	284/8	6.015.312,76	4.640.171,34
Participations, actions et parts.....		284	1.496.772,86	1.378.847,98
Créances.....		285/8	4.518.539,90	3.261.323,36
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	<u>218.577.477,63</u>	<u>216.285.838,44</u>
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29	13.530,07	2.998.000,00
Créances commerciales.....		290	13.530,07	
Autres créances.....		291		2.998.000,00
Impôts différés.....		292		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3	7.800.313,50	8.845.576,82
Stocks (2).....		30/36	7.800.313,50	8.845.576,82
Approvisionnements.....		30/31	6.396.354,05	7.477.469,45
En-cours de fabrication.....		32	727.567,97	507.767,51
Produits finis.....		33		
Marchandises.....		34	676.391,48	860.339,86
Immeubles destinés à la vente.....		35		
Acomptes versés.....		36		
Commandes en cours d'exécution.....		37		
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	125.256.022,00	129.047.610,53
Créances commerciales.....		40	106.915.628,01	112.427.873,64
Autres créances.....		41	18.340.393,99	16.619.736,89
<b>Placements de trésorerie</b> .....		50/53	44.133.389,57	40.127.003,04
Actions propres.....		50	15.000.000,00	15.000.000,00
Autres placements.....		51/53	29.133.389,57	25.127.003,04
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	38.675.345,74	33.358.361,68
<b>Comptes de régularisation</b> .....		490/1	2.698.876,75	1.909.286,37
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	496.595.465,76	492.577.023,09

(1) Article 124 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

(2) Possibilité de regroupement des stocks (article 158, § 1, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

<b>PASSIF</b>		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CAPITAUX PROPRES</b> .....			10/15	146.420.894,07	141.998.603,07
<b>Capital</b> .....			10	13.884.000,00	13.884.000,00
Capital souscrit.....			100	13.884.000,00	13.884.000,00
Capital non appelé.....			101		
<b>Primes d'émission</b> .....			11		
<b>Plus-values de réévaluation</b> .....			12		
<b>Réserves consolidées</b> ..... (+)/(-)		4.11	9910	105.909.923,67	104.059.435,91
<b>Écarts de consolidation négatifs</b> .....		4.12	9911	20.068.357,24	20.068.357,24
<b>Imputations des écarts de consolidation positifs</b> .....			99201		
<b>Écarts de conversion</b> ..... (+)/(-)			9912	0,14	0,69
<b>Subsides en capital</b> .....			15	6.558.613,02	3.986.809,23
<b>INTERETS DE TIERS</b>					
<b>Intérêts de tiers</b> .....			9913	12.247.698,92	10.286.836,58
<b>PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES</b> .....			16	52.539.356,09	48.948.436,82
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....			160/5	42.428.859,78	38.109.227,74
Pensions et obligations similaires.....			160	17.764.930,43	17.670.406,50
Charges fiscales.....			161	64.446,60	203.103,08
Grosses réparations et gros entretien.....			162		
Autres risques et charges.....			163/5	24.599.482,75	20.235.718,16
<b>Impôts différés et latences fiscales</b> .....		4.6	168	10.110.496,31	10.839.209,08
<b>DETTES</b> .....			17/49	285.387.516,68	291.343.146,62
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....		4.13	17	103.910.462,55	101.970.072,06
Dettes financières.....			170/4	102.843.222,44	101.317.668,69
Emprunts subordonnés.....			170		
Emprunts obligataires non subordonnés.....			171		
Dettes de location-financement et assimilées.....			172	29.805.715,83	35.255.980,53
Établissements de crédit.....			173	52.903.245,52	46.415.590,29
Autres emprunts.....			174	20.134.261,09	19.646.097,87
Dettes commerciales.....			175		193.600,00
Fournisseurs.....			1750		193.600,00
Effets à payer.....			1751		
Acomptes reçus sur commandes.....			176		
Autres dettes.....			178/9	1.067.240,11	458.803,37
<b>Dettes à un an au plus</b> .....		4.13	42/48	155.751.373,68	164.795.713,00
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année.....			42	13.161.642,73	18.785.637,79
Dettes financières.....			43	20.029.026,60	17.735.859,00
Établissements de crédit.....			430/8	20.029.026,60	17.719.895,00
Autres emprunts.....			439		15.964,00
Dettes commerciales.....			44	65.470.539,29	77.342.032,42
Fournisseurs.....			440/4	65.470.539,29	77.342.032,42
Effets à payer.....			441		
Acomptes reçus sur commandes.....			46	648.879,96	530.478,06
Dettes fiscales, salariales et sociales.....			45	47.733.396,26	45.748.878,93
Impôts.....			450/3	16.810.724,78	15.244.483,92
Rémunérations et charges sociales.....			454/9	30.922.671,48	30.504.395,01
Autres dettes.....			47/48	8.707.888,84	4.652.826,80
<b>Comptes de régularisation</b> .....			492/3	25.725.680,45	24.577.361,56
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....			10/49	496.595.465,76	492.577.023,09

**COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDÉS***(ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature)*

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b> .....		70/74	483.087.004,54	508.487.497,08
Chiffre d'affaires .....	4.14	70	463.165.143,51	488.048.133,61
Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (réduit)..... (+)/(-)		71	219.800,46	141.279,32
Production immobilisée.....		72	284.986,10	449.998,18
Autres produits d'exploitation.....		74	19.417.074,47	19.848.085,97
<b>Coût des ventes et des prestations</b> .....		60/64	460.271.866,93	482.824.314,96
Approvisionnements et marchandises.....		60	106.567.874,44	115.609.820,82
Achats.....		600/8	105.200.038,64	118.237.959,63
Variations des stocks (augmentation, réduit)..... (+)/(-)		609	1.367.835,80	-2.628.138,81
Services et biens divers.....		61	145.019.138,02	150.646.542,00
Rémunérations, charges sociales et pensions.....	4.14	62	175.769.364,80	179.501.018,85
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles.....		630	20.702.992,40	21.429.442,35
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)..... (+)/(-)		631/4	355.687,80	1.064.535,61
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)..... (+)/(-)		635/7	-1.490.940,19	-1.785.692,03
Autres charges d'exploitation.....		640/8	13.347.749,66	16.358.647,36
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration..... (-)		649		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs.....		9960		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> ..... (+)/(-)		9901	22.815.137,61	25.663.182,12
<b>Produits financiers</b> .....		75	4.320.610,26	6.768.688,01
Produits des immobilisations financières.....		750	55.375,86	101.041,13
Produits des actifs circulants.....		751	1.719.599,70	3.847.620,39
Autres produits financiers.....		752/9	2.545.634,70	2.820.026,49
<b>Charges financières</b> .....		65	11.418.891,98	18.328.883,93
Charges des dettes.....		650	5.488.365,24	8.564.510,06
Amortissements sur écarts de consolidation positifs.....		9961	4.953.977,50	5.227.303,50
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales - Dotations (reprises)..... (+)/(-)		651	-1.462.845,02	3.705.981,04
Autres charges financières.....		652/9	2.439.394,26	831.089,33
<b>Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts</b> ..... (+)/(-)		9902	15.716.855,89	14.102.986,20

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits exceptionnels</b> .....		76	6.558.947,65	28.965.248,02
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		760	44.509,05	98.124,00
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation....		9970		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières.....		761	11.278,43	
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels.....		762	3.982.466,72	15.935.732,32
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés.....		763	851.498,89	11.189.788,38
Autres produits exceptionnels.....	4.14	764/9	1.669.194,56	1.741.603,32
<b>Charges exceptionnelles</b> .....		66	14.086.529,63	30.533.168,61
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles.....		660	102.520,13	31.068,86
Amortissements exceptionnels sur écarts de consolidation positifs.....		9962		
Réductions de valeur sur immobilisations financières.....		661	347.388,71	1.189.035,79
Provisions pour risques et charges exceptionnels Dotations (utilisations)..... (+)/(-)		662	3.700.870,55	8.110.961,49
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés.....		663	829.903,93	1.415.074,87
Autres charges exceptionnelles.....	4.14	664/8	9.105.846,31	19.787.027,60
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration..... (-)		669		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b> ..... (+)/(-)		9903	8.189.273,91	12.535.065,61
<b>Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales</b> .		780	459,99	
<b>Transfert aux impôts différés et latences fiscales</b> .....		680		4.097.879,13
<b>Impôts sur le résultat</b> ..... (+)/(-)	4.14	67/77	3.566.999,79	6.125.432,92
Impôts.....		670/3	4.755.374,01	7.103.185,50
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales.....		77	1.188.374,22	977.752,58
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> ..... (+)/(-)		9904	4.622.734,11	2.311.753,56
<b>Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence</b> ..... (+)/(-)		9975	2.528.715,84	5.656.859,53
Résultats en bénéfice.....		99751	2.528.715,84	5.656.859,53
Résultats en perte.....		99651		
<b>Bénéfice (Perte) consolidé</b> ..... (+)/(-)		9976	7.151.449,95	7.968.613,09
<b>Dont :</b>				
<b>Part des tiers</b> ..... (+)/(-)		99761	2.525.258,08	6.444.051,52
<b>Part du groupe</b> ..... (+)/(-)		99762	4.626.191,87	1.524.561,57

## LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
<b>AFFICHAGE URBAIN SA (076) SA</b> Av. Léon Grosjean 92 1140 Bruxelles 14 Belgique 0862.461.939	G	78,00	0,00
<b>AGE CONSEIL (129)</b> Rue Sec. Arembault 14 59046 Lille France	G	42,08	0,00
<b>AUDIOPRESSE SA</b> Paepsem Business Park 22 1070 Bruxelles 7 Belgique 0427.115.150 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	56,00	0,00
<b>C.Q.F.D ( 099) SA</b> Avenue Léon Grosjean 92 1140 Bruxelles 14 Belgique 0438.536.703	G	73,03	0,00
<b>C.T.R ( 022) SA</b> Avenue Léon Grosjean 92 1140 Bruxelles 14 Belgique 0432.916.146	G	99,99	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

**P.** Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

**E1** Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

**E2** Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

**E3** Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

**E4** Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

## LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
<b>CAMNORD INVESTISSEMENT SNC ( 121)</b> Place du Général de Gaulle 8 59000 Lille France	G	66,67	0,00
<b>COBELFRA ( 059) SA</b> Avenue des Croix de Guerre 94 1120 Bruxelles 12 Belgique 0437.651.528	E1	28,22	0,00
<b>COMPO ET PUBLICITE ( 045) SA</b> Rue Joseph 5 5000 Namur Belgique 0441.225.977	G	48,88	0,00
<b>EBOS BELGIQUE (114) SA</b> Boulevard Industriel - Centre Futur X - Bât D 60 7700 Mouscron Belgique 0474.113.828	G	71,25	-16,12
<b>EBOS FRANCE ( 126) SA</b> Synergie Park, rue Nicolas Appert 6 59260 Lezennes France	G	75,00	-7,87
<b>FAMILLE (117) SA</b> Rue Royale 100 1000 Bruxelles 1 Belgique 0477.100.141	G	99,99	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

**P.** Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

**E1** Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

**E2** Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

**E3** Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

**E4** Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).



## LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
<b>GAULT MILLAU BENELUX (006) SA</b> Rue Royale 100 1000 Bruxelles 1 Belgique 0480.054.384	E1	33,33	0,00
<b>GB AFFICHAGE ( 149) SA</b> Rue du Général Sarrail 34 62500 Saint - Omer France	E1	20,79	0,00
<b>GB SUD (150) SA</b> Rue Pierre Ramond 133 33160 St Médard en Jalles France	E1	20,79	0,00
<b>GESTINCO ( 080) SA</b> Avenue Léon Grosjean 92 1140 Bruxelles 14 Belgique 0424.837.729	G	100,00	0,00
<b>GRAPHI COMPO ( 044) SA</b> Chaussée de Mons 66 7060 Soignies Belgique 0441.179.556	G	97,50	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

**P.** Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

**E1** Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

**E2** Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

**E3** Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

**E4** Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

## LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
<b>GRENZ ECHO ( 009) SA</b> Maktplatz 8 4700 Eupen Belgique 0402.337.093 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	50,00	0,00
<b>GROUPE N°1 LOISIRS (087) SA</b> Avenue Léon Grosjean 92 1140 Bruxelles 14 Belgique 0433.839.230	G	98,39	0,00
<b>IMAGE EN NORD (156) SA</b> Rue du Sec. Arembault 14 59000 Lille France	E1	30,70	0,00
<b>IMMOBILIERE DE BOUGE (113) SA</b> Rue de Coquelet 134 5000 Namur Belgique 0432.945.246	G	100,00	0,00
<b>IMPRIMERIE ALBERT MASSET SA</b> Rue Montfort 8 4430 Ans Belgique 0407.858.076	G	97,51	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

**P.** Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

**E1** Mise en équivalence d'une société associée (article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)

**E2** Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité)

**E3** Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité)

**E4** Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (article 112 de l'arrêté précité).

## LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
<b>IMPRIMERIE DES EDITEURS (041) SA</b> Avenue Léon Grosjean 92 1140 Bruxelles 14 Belgique 0403.513.367	G	97,50	0,00
<b>IMPRIMERIE DU MESSAGER ( 142) SA</b> Avenue Général de Gaulle 22 74201 Thonon les Bains France	G	41,99	0,00
<b>IMPRIMERIE ROSSEL (040) SA</b> Rue Royale 100 1000 Bruxelles 1 Belgique 0426.701.812	G	98,97	0,00
<b>INADI (050) SA</b> Avenue J. Georjin 2 1030 Bruxelles 3 Belgique 0426.734.276	E1	28,22	0,00
<b>INFOS-COM (119) SA</b> Marktplatz 8 4700 Eupen Belgique 0480.491.973	G	48,75	0,00
<b>INTERNEP ( 136)</b> Rue du Sec. Arembault 14 59018 Lille France	G	42,04	2,51

(1) **G.** Consolidation globale

**P.** Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

**E1** Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

**E2** Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

**E3** Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

**E4** Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

## LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
<b>JOBS &amp; CAREERS ( 075) SCRL</b> RUE ROYALE 100 1000 Bruxelles 1 Belgique 0860.375.251	E1	35,00	0,00
<b>JOKER FM ( 058) SA</b> Avenue des Croix de Guerre 94 1120 Bruxelles 12 Belgique 0433.628.107	E1	28,22	0,00
<b>L'AVENIR DE L'ARTOIS (139)</b> Place Clémenceau - BP21 17 62401 Béthune CEDEX France	G	42,07	0,00
<b>L'INDEPENDANT DU PAS DE CALAIS (141)</b> Rue des Clouteries 14 62500 Saint Omer France	E1	20,83	0,00
<b>LA VOIX DU NORD ETUDIANT ( 128) SA</b> Square Dutilleul 4 59800 Lille France	E1	21,04	0,00
<b>LA VOIX DU NORD ( 123)</b> Place Général de Gaulle 59800 Lille France	G	42,08	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

**P.** Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

**E1** Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

**E2** Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

**E3** Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

**E4** Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

## LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
<b>LES ECHOS ( 031) SA</b> Boulevard de la Sauvenière 38, boîte 40 4000 Liège 1 Belgique 0413.014.518	G	97,74	0,00
<b>LES EDITIONS DU HAINAUT ( 021) SA</b> Rue de Nimy 52 7000 Mons Belgique 0423.299.981	G	97,98	0,00
<b>LES EDITIONS JEANS PETITPAS (066) SA</b> Rue de Tohogne 3 6941 Bomal-sur-Ourthe Belgique 0417.274.895	G	48,75	0,00
<b>LES EDITIONS LIEGEOISES (029) SA</b> Bd. de la Sauvenière 38-40 4000 Liège 1 Belgique 0432.285.250	G	97,80	0,00
<b>LES EDITIONS LUXEMBOURGEOISES (012) SA</b> CHAUSSÉE DE LIEGE 13A 6600 Bastogne Belgique 0417.997.051	G	58,89	0,00
<b>LES EDITIONS RURALES (004) SA</b> AVENUE LEON GROSJEAN 92 1140 Evere Belgique 0403.502.578	G	100,00	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

**P.** Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

**E1** Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

**E2** Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

**E3** Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

**E4** Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

## LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
<b>LES EDITIONS URBAINES (020) SA</b> AVENUE LEON GROSJEAN 92 1140 Evere Belgique 0406.093.369	G	100,00	0,00
<b>LES NOUVELLES EDITIONS DU SUD (030) SA</b> LE BLANCHEAU 4 6800 Libramont-Chevigny Belgique 0418.158.288	G	97,53	0,00
<b>LUX WEEKEND (015) SA</b> RUE EMILE MARK 51 4620 DIFFERDANGE Luxembourg	G	48,75	0,00
<b>LUX_COMPOSITION (048) SA</b> RUE DU 31 AOUT 1942 22 9516 WILTZ Luxembourg	G	60,00	0,00
<b>LUX-DIFFUSION (037) SA</b> ROUTE DE LONGWY 459 1941 LUXEMBOURG Luxembourg	G	49,50	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

**P.** Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

**E1** Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

**E2** Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

**E3** Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

**E4** Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

## LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
<b>MASS TRANSIT MEDIA-MTM (039) SA</b> HERCKENRODESINGEL 10 3500 Hasselt Belgique 0472.432.659 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	47,78	0,00
<b>MCK MEURA SA (152) SA</b> RUE ESQUERMOISE 29 59000 LILLE France	G	37,37	0,57
<b>MEDIAFIN NV (055) SA</b> HAVENLAAN 86C, boîte 309 1000 Bruxelles 1 Belgique 0404.800.301 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	50,00	0,00
<b>NEP TV SA (131) SA</b> RUE DU SEC. AREMBAULT 14 59018 LILLE France	E1	42,04	2,51
<b>NET EVENTS SA (054) SA</b> CHAUSSÉE DE LA HULPE 150 1170 Watermael-Boitsfort Belgique 0472.775.030	G	60,00	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

**P.** Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

**E1** Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

**E2** Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

**E3** Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

**E4** Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

## LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
<b>NORD ECLAIR BELGE SA (052) SA</b> QUAI DES SALINES 25 7500 Tournai Belgique 0406.097.626	G	100,00	0,00
<b>NORD ECLAIR DIFFUSION SPRL (053) SPRL</b> PASSAGE ST BARTHELEMY 37 7700 Mouscron Belgique 0461.819.968	G	100,00	0,00
<b>NORD ECLAIR FRANCE SA (132) SA</b> RUE DU GENERAL SARRAIL 42 59100 ROUBAIX France	G	42,05	0,00
<b>NORPICOM (130)</b> RUE SAINT FUSCIEN 506 80095 AMIENS France	G*	42,08	18,89
<b>OSTBELGISCHER MEDIENVERLAG SA (011) SA</b> RUE GOSPERT 8 4700 Eupen Belgique 0420.242.404	G	50,00	0,00
<b>PASSPORT SA (090) SA</b> AVENUE GEORGIN 30 1030 Bruxelles 3 Belgique 0439.858.079	G	94,96	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

**P.** Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

**E1** Mise en équivalence d'une société associée (article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)

**E2** Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité)

**E3** Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité)

**E4** Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (article 112 de l'arrêté précité).



## LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
<b>PGLM (147)</b> BP549 59100 ROUBAIX France	G	42,08	0,00
<b>PRESS BANKING SA (071) SA</b> RUE DE BIRMINGHAM 131 1070 Bruxelles 7 Belgique 0471.483.841 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	50,00	0,00
<b>PRESSE ET EDITION HENRY (155)</b> RUE DE METZ 104, boîte 182 62520 LE TOUQUET France	G	42,02	0,00
<b>PRESSE FLAMANDE SA (137) SA</b> RUE DU MILIEU - BP 139 59523 HAZEBROUCK CEDEX France	G	40,91	0,00
<b>PRODUCTIONS CERCLE BLEU SA (133) SA</b> RUE DU SEC. AREMBAULT 14 59018 LILLE France	E1	42,04	13,63

(1) **G.** Consolidation globale

**P.** Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

**E1** Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

**E2** Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

**E3** Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

**E4** Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

## LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
<b>PUBLEDIS SA (013) SA</b> CHAUSSEE DE LASNE 18 1330 Rixensart Belgique 0401.496.658	G	97,50	0,00
<b>PUBLI FLASH SARL (125)</b> BOUCLE DU CARREAU DE LA MINE 16 57100 THIONVILLE France	G	97,50	0,00
<b>PUBLI SA (027) SA</b> RUE ST JOSEPH 5 5000 Namur Belgique 0412.902.769	G	48,99	0,00
<b>PUBLI-TOUT SA (014) SA</b> RUE DU BALOIR 12 4300 Waremme Belgique 0446.747.950	G	85,33	0,00
<b>RADIO H SA (057) SA</b> AVENUE J. GOERGIN 2 1030 Bruxelles 3 Belgique 0884.088.088	E1	28,22	0,00
<b>REFERENCES SA (116) SA</b> RUE ROYALE 100 1000 Bruxelles 1 Belgique 0476.288.311	G	99,99	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

**P.** Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

**E1** Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

**E2** Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

**E3** Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

**E4** Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

## LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
<b>REGIE NUMBER ONE (025) SA</b> AVENUE GEORGIN 30 1030 Bruxelles 3 Belgique 0403.501.291	G	100,00	0,00
<b>REGIE TV ONE SA (073) SA</b> AVENUE LEON GROSJEAN 92 1140 Bruxelles 14 Belgique 0863.395.416	G	97,52	0,00
<b>REMY-ROTO SA (047) SA</b> RUE DE ROCHEFORT 211 5570 Beauraing Belgique 0434.767.658	G	99,37	0,00
<b>RENDEZ-VOUS GROUP SA (115) SA</b> CHAUSSEE DE LA HULPE 150 1170 Bruxelles 17 Belgique 0450.688.031	G	74,66	0,00
<b>RECONDANCES SA (151) SA</b> RUE ESQUERMOISE 29 59000 LILLE France	G	38,55	4,70
<b>ROSSEL FRANCE SA (093) SA</b> RUE DE NEUDORF 560A 2220 LUXEMBOURG Luxembourg	G	50,00	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

**P.** Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

**E1** Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

**E2** Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

**E3** Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

**E4** Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

## LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
<b>ROSSEL INTERACTIVE MEDIA - RIM SA (081) SA</b> QUAI DE FLANDRE 2 6000 Charleroi Belgique 0403.531.678	G	100,00	0,00
<b>ROSSEL PRINTING COMPANY - RPC (051) SA</b> AVENUE ROBERT SCHUMAN 1 1400 Nivelles Belgique 0863.179.640	G	98,98	0,00
<b>S.T.M. SA (135) SA</b> RUE DE SAINT OMER BP 16-18 62921 AIRE SUR LA LYS CEDEX France	E1	14,05	-8,47
<b>SEPAJ SARL (143)</b> AVENUE GENERAL DE GAULLE 22 74200 THONON LES BAINS France	G	41,99	0,00
<b>SOCIETE D'INVESTISSEMENT DANS AFFICHAGE - SIA (148)</b> PLACE GENERAL DE GAULLE 8 59800 LILLE France	G	42,07	4,28
<b>SOCIETE NOUVELLE NORD LITTORAL SA (127) SA</b> BOULEVARD JACQUARD - BP 108 91 62102 CALAIS France	G	42,02	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

**P.** Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

**E1** Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

**E2** Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

**E3** Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

**E4** Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

## LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
<b>SOFIBRU HOLDING SA (092) SA</b> AVENUE PASTEUR 3 2311 LUXEMBOURG Luxembourg	G	100,00	0,00
<b>SPACE SA (124) SA</b> RUE MERCY 18 54400 LONGWY France	G	48,75	0,00
<b>STRATEGIE ET DEVELOPPEMENTS -SDSA SA (083) SA</b> RUE ROYALE 100 1000 Bruxelles 1 Belgique 0878.056.866	G	50,00	0,00
<b>SUD PRESSE SA (005) SA</b> RUE DU COQUELET 134 5000 Namur Belgique 0464.786.980	G	100,00	0,00
<b>RTL BELGIUM SA (072) SA</b> AVENUE J. GEORGIN 2 1030 Bruxelles 3 Belgique 0428.201.847	E1	18,94	0,00
<b>TICKETNET BELGIUM SA (056) SA</b> CHAUSSEE DE LA HULPE 150 1170 Bruxelles 17 Belgique 0885.472.319	E1	30,00	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

**P.** Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

**E1** Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

**E2** Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

**E3** Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

**E4** Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

## LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
<b>TIJD NIEUWSLIJN NV (186) SA</b> POSTHOFLEI 3, boîte 9 2600 Berchem (Antwerpen) Belgique 0477.889.702 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	50,00	0,00
<b>TRUSTMEDIA BELGIUM SA (180) SA</b> HAVENLAAN 86C 1000 Bruxelles 1 Belgique 0462.488.872 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	50,00	0,00
<b>V&amp;V PUBLISHING SA (112) SA</b> AVENUE DUCPETIAUX 123 1060 Bruxelles 6 Belgique 0459.233.830	G	50,00	0,00
<b>VIA FRED SA (097) SA</b> RUE ROYALE 100 1000 Bruxelles 1 Belgique 0448.115.155 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	45,50	0,00
<b>VOIX DU NORD INVESTISSEMENT SA - VNI (120) SA</b> PLACE GENERAL DE GAULLE 8 59800 LILLE France	G	63,64	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

**P.** Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

**E1** Mise en équivalence d'une société associée (article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)

**E2** Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité)

**E3** Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité)

**E4** Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (article 112 de l'arrêté précité).

## LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
<b>VOIX MULTIMEDIA (154)</b> RUE DU SEC. ARAMBAULT 14 59000 LILLE France	G	42,08	0,00
<b>COURRIER PICARD SCOP (158)</b> RUE DE LA REPUBLIQUE 29 80010 AMIENS France	G*	41,48	29,04
<b>PICARDIE MATIN (159)</b> RUE DE LA REPUBLIQUE 26 80010 AMIENS France	G*	41,48	29,06
<b>RADIO H (057) SA</b> AVENUE JACQUES GEORGIN 2 1030 Bruxelles 3 Belgique 0884.088.088	E1	28,22	0,00
<b>JOKER FM (058) SA</b> AVENUE JACQUES GEORGIN 2 1030 Bruxelles 3 Belgique 0433.628.107	E1	28,22	0,00
<b>CONTACT CENTER ALLIANCE (102) SA</b> ARCHIMEDESTRAAT 7 8400 Oostende Belgique 0812.091.423	G*	75,00	75,00

(1) **G.** Consolidation globale

**P.** Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

**E1** Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

**E2** Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

**E3** Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

**E4** Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

## LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
<b>EBOS HOLDING (104) SA</b> RUE ROYALE 100 1000 Bruxelles 1 Belgique 0818.168.571	G*	75,00	75,00
<b>ROSSEL MEDIA BULGARIA</b> ... ... Bulgarie  Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	50,00	0,00
<b>EUROCCOR ODD</b> Business Park Sofia 1 B ... Bulgarie BG175262836 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	50,00	0,00
<b>ELITTRO ODD</b> Business Park Sofia 1 B ... Bulgarie BG175053516 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	50,00	0,00
<b>HOLDING EUROSSEL CONSULTING</b> ... ... Bulgarie  Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	50,00	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

**P.** Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

**E1** Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

**E2** Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

**E3** Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

**E4** Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).



## LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES ET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
<b>EBOS LUXEMBOURG</b> Villa Hadir - Rue Emile Mark 51 4620 Differdange Luxembourg	G	37,50	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

**P.** Consolidation proportionnelle (**avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe**)

**E1** Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

**E2** Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

**E3** Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*,

**E4** Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un **astérisque**.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (*article 112 de l'arrêté précité*).

**LISTE DES FILIALES EXCLUSIVES ET COMMUNES NON REPRISES (en vertu de l'article 107 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés) ET DES SOCIETES ASSOCIEES NON MISES EN EQUIVALENCE (en vertu de l'article 157 du même arrêté)**

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Motif de l'exclusion (A, B, C, D ou E)(1)	Fraction du capital détenue (2) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(3)
<b>COIEPRESSE (085)</b> BOULEVARD PAEPSEM 22, boîte 8 1070 Bruxelles 7 Belgique 0471.612.218	E	53,43	0,00
<b>FIRST MEDIA SA (088) SA</b> RUE DE LA FUSEE 50 1130 Bruxelles 13 Belgique 0433.558.425	A	50,00	0,00
<b>JOURNAUX FRANCOPHONE BELGES S.C.R.L SCRL</b> BOULEVARD PAEPSEM 22, boîte 7 1070 Bruxelles 7 Belgique 0467.899.096	E	49,00	0,00

(1) Motif de l'exclusion à indiquer :

- A. Filiale d'importance négligeable
- B. Restrictions graves et durables affectant substantiellement l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine
- C. Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation impossibles à obtenir sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié
- D. Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure
- E. Société associée si l'application de la mise en équivalence aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

La mise en oeuvre d'exclusions (obligatoires ou facultatives) du périmètre implique des informations détaillées dans la section CONSO 4.5

- (2) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.
- (3) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5 (article 112 de l'arrêté précité).

**REGLES D'EVALUATION ET METHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES****Relevé des critères ayant présidé à l'évaluation des différents postes des comptes consolidés, notamment les critères relatifs:**

aux constitutions et aux ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations *(en vertu de l'article 165, VI.a. de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)*

aux bases de conversion pour les montants qui sont ou qui, à l'origine, étaient exprimés dans une devise différente de celle dans laquelle les comptes consolidés sont libellés et pour les états comptables des filiales et des sociétés associées de droit étranger *(en vertu de l'article 165, VI.b de l'arrêté royal précité)*.

La consolidation des informations financières du groupe Rossel les principes standards comptables belges. Elle est établie après effectation du résultat de l'exercice.

Les règles d'évaluation de la société mère sont d'application dans les comptes annuels consolidés. Elles donnent, la cas échéant, lieu à un retraitement des comptes consolidés.

Toutefois, lorsque les règles d'évaluation de la maison mère diffèrent de celles des sociétés consolidées sans que cette différence n'ait d'impact significatif et matériel sur les comptes consolidés, les règles d'évaluation des sociétés consolidées ne sont pas retraitées.

En outre, en ce qui concerne les frais d'établissement repris à l'actif des filiales, les règles d'évaluation appliquées sont celles adoptées par les filiales concernées dès lors qu'il s'agit de frais de restructuration relatifs au désengagement de personnel prépensionné.

A dater de l'exercice 2007, les méthodes de consolidation sont appliquées en fonction du contrôle de fait que le groupe peut avoir sur ses sociétés filiales.

L'impact de ce changement de règle d'évaluation a été de..... euros sur l'Ebitda et de ..... euros sur le chiffre d'affaires consolidé.

**ÉTAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	20P	xxxxxxxxxxxxxxx	51.501,63
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Nouveaux frais engagés.....	8002	15.016,41	
Amortissements.....	8003	36.140,58	
Ecart de conversion..... (+)/(-)	9980		
Autres..... (+)/(-)	8004	1.320,00	
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	(20)	31.697,46	
<b>Dont:</b>			
Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts, primes de remboursement et autres frais d'établissement ..	200/2	31.697,46	
Frais de restructuration.....	204		

## ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

## FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8051P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.637.484,45
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8021		
Cessions et désaffectations.....	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8041		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99811		
Autres variations..... (+)/(-)	99821		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8051	1.637.484,45	
<b>Amortissements et réductions de valeur</b>			
Au terme de l'exercice.....	8121P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.574.432,76
<b>Mutations de l'exercice</b> .....			
Actés.....	8071	31.144,21	
Repris .....	8081		
Acquis de tiers.....	8091		
Annulés.....	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8111		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99831		
Autres variations..... (+)/(-)	99841		
Au terme de l'exercice.....	8121	1.605.576,97	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	210	<u>31.907,48</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	35.141.608,27
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8022	1.849.532,47	
Cessions et désaffectations.....	8032	765.133,82	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8042		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99812		
Autres variations..... (+)/(-)	99822	1.718.656,81	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052	37.944.663,73	
<b>Amortissements et réductions de valeur</b>			
Au terme de l'exercice.....	8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	27.815.662,15
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés.....	8072	2.636.631,81	
Repris.....	8082		
Acquis de tiers .....	8092		
Annulés.....	8102	187.959,33	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8112		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99832		
Autres variations..... (+)/(-)	99842	1.283.557,48	
Au terme de l'exercice.....	8122	31.547.892,11	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	211	<u>6.396.771,62</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>GOODWILL</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....</b>	8053P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.522.685,87
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8023		
Cessions et désaffectations.....	8033	192.440,34	
Transferts d'une rubrique à une autre .....	(+)/(-) 8043		
Ecarts de conversion.....	(+)/(-) 99813		
Autres variations.....	(+)/(-) 99823	0,51	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8053	1.330.246,04	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice.....</b>	8123P	xxxxxxxxxxxxxxxx	780.397,61
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés.....	8073		
Repris .....	8083		
Acquis de tiers .....	8093		
Annulés .....	8103	192.440,34	
Transférés d'une rubrique à une autre.....	(+)/(-) 8113		
Ecarts de conversion.....	(+)/(-) 99833		
Autres variations.....	(+)/(-) 99843	82.014,59	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice.....</b>	8123	669.971,86	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE.....</b>	212	<u>660.274,18</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACOMPTES VERSÉS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8054P	xxxxxxxxxxxxxxxx	83.301,47
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8024	44.566,17	
Cessions et désaffectations.....	8034		
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8044		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99814		
Autres variations..... (+)/(-)	99824		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8054	127.867,64	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8124P	xxxxxxxxxxxxxxxx	20.899,15
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés.....	8074	4.080,75	
Repris.....	8084		
Acquis de tiers .....	8094		
Annulés .....	8104		
Transférés d'une rubrique à une autre .....	(+)/(-) 8114		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99834		
Autres variations..... (+)/(-)	99844	-0,99	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8124	24.978,91	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	213	<u>102.888,73</u>	



**ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	129.257.716,94
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8161	3.874.005,48	
Cessions et désaffectations.....	8171	341.098,58	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8181		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99851		
Autres variations..... (+)/(-)	99861	4.914.947,89	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191	137.705.571,73	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8211		
Acquises de tiers.....	8221		
Annulées.....	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8241		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99871		
Autres variations..... (+)/(-)	99881		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	72.580.231,07
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8271	4.083.643,27	
Repris.....	8281	2.154,60	
Acquis de tiers.....	8291		
Annulés.....	8301	68.753,49	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8311		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99891		
Autres variations..... (+)/(-)	99901	1.685.816,39	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321	78.278.782,64	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(22)	59.426.789,09	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	87.497.345,84
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8162	9.919.536,05	
Cessions et désaffectations.....	8172	827.642,73	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (-)/(+)	8182	-135.110,37	
Ecarts de conversion..... (-)/(+)	99852		
Autres variations..... (-)/(+)	99862	9.621.161,40	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192	106.075.290,19	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8212		
Acquises de tiers.....	8222		
Annulées.....	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (-)/(+)	8242		
Ecarts de conversion..... (-)/(+)	99872		
Autres variations..... (-)/(+)	99882		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	49.063.334,77
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés.....	8272	5.109.491,41	
Repris.....	8282	28.634,32	
Acquis de tiers.....	8292		
Annulés.....	8302	682.537,20	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (-)/(+)	8312	7.418,23	
Ecarts de conversion..... (-)/(+)	99892		
Autres variations..... (-)/(+)	99902	7.901.575,60	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322	61.370.648,49	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(23)	44.704.641,70	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATERIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	45.358.578,20
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8163	899.619,86	
Cessions et désaffectations.....	8173	611.192,43	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (-)/(+)	8183	-6.238,25	
Ecarts de conversion..... (-)/(+)	99853		
Autres variations..... (-)/(+)	99863	1.126.868,23	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193	46.767.635,61	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8213		
Acquises de tiers.....	8223		
Annulées.....	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (-)/(+)	8243		
Ecarts de conversion..... (-)/(+)	99873		
Autres variations..... (-)/(+)	99883		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	41.744.078,52
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés.....	8273	1.485.065,73	
Repris.....	8283		
Acquis de tiers .....	8293		
Annulés.....	8303	554.879,23	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (-)/(+)	8313	-6.238,25	
Ecarts de conversion..... (-)/(+)	99893		
Autres variations..... (-)/(+)	99903	876.838,78	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323	43.544.865,55	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(24)	3.222.770,06	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8194P	xxxxxxxxxxxxxxx	67.349.234,53
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8164	443.948,26	
Cessions et désaffectations.....	8174	19.617,09	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8184		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99854		
Autres variations..... (+)/(-)	99864		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8194	67.773.565,70	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8254P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8214		
Acquises de tiers.....	8224		
Annulées.....	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8244		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99874		
Autres variations..... (+)/(-)	99884		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8254		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8324P	xxxxxxxxxxxxxxx	19.657.960,64
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés.....	8274	6.506.093,06	
Repris.....	8284	3.017,30	
Acquis de tiers.....	8294		
Annulés.....	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8314		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99894		
Autres variations..... (+)/(-)	99904	5.953,63	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8324	26.166.990,03	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(25)	41.606.575,67	
<b>DONT :</b>			
<b>Terrains et constructions</b> .....	250	12.283.965,19	
<b>Installations, machines et outillage</b> .....	251	28.749.106,23	
<b>Mobilier et matériel roulant</b> .....	252	573.504,25	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	14.313.972,91
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8165	176.395,18	
Cessions et désaffectations.....	8175	747.083,09	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8185	1.179,98	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99855		
Autres variations..... (+)/(-)	99865	139.603,78	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8195	13.884.068,76	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8215		
Acquises de tiers.....	8225		
Annulées.....	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8245		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99875		
Autres variations..... (+)/(-)	99885		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8255		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	8.129.114,90
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés.....	8275	823.862,79	
Repris.....	8285	10.702,83	
Acquis de tiers.....	8295		
Annulés.....	8305	373.248,30	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8315	-1.179,98	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99895		
Autres variations..... (+)/(-)	99905	126.703,23	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8325	8.694.549,81	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(26)	5.189.518,95	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8196P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.626.229,22
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8166	298.404,24	
Cessions et désaffectations.....	8176	9.051,61	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8186	140.168,64	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99856		
Autres variations..... (+)/(-)	99866	46.480,94	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8196	3.102.231,43	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8256P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8216		
Acquises de tiers.....	8226		
Annulées.....	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8246		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99876		
Autres variations..... (+)/(-)	99886		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8256		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8326P	xxxxxxxxxxxxxxx	340.374,22
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés.....	8276	89.358,92	
Repris.....	8286		
Acquis de tiers.....	8296		
Annulés.....	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8316		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99896		
Autres variations..... (+)/(-)	99906		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8326	429.733,14	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(27)	2.672.498,29	

**ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES****SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE - PARTICIPATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8391P	xxxxxxxxxxxxxxx	45.833.848,27
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions.....	8361		
Cessions et retraits.....	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8381		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99911		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8391	45.833.848,27	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8451P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8411		
Acquises de tiers.....	8421		
Annulées.....	8431		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99921		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8441		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8451		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8521P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8471		
Reprises.....	8481		
Acquises de tiers.....	8491		
Annulées.....	8501		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99931		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8511		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8521		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8551P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b> ..... (+)/(-)	8541		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8551		
<b>Variations des capitaux propres au terme de l'exercice</b> ..... (+)/(-)	9994P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Quote-part dans le résultat de l'exercice.....	99941	2.528.715,84	
Eliminations du montant des dividendes afférents à ces participations....	99942	-2.350.627,71	
Autres types de variations des capitaux propres.....	99943	-2.820.496,26	
<b>Variations des capitaux propres au terme de l'exercice</b> .....	9994	-2.642.408,13	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	99211	43.191.440,14	
<b>SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	99212P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions.....	8581		
Remboursements.....	8591		
Réductions de valeur actées.....	8601		
Réductions de valeur reprises.....	8611		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99951		
Autres..... (+)/(-)	8631		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(99212)		
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(8651)		

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	12.964.645,03
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions.....	8362	733.207,17	
Cessions et retraits.....	8372	341.763,86	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8382		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99912		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8392	13.356.088,34	
Plus-values au terme de l'exercice.....	8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8412		
Acquises de tiers.....	8422		
Annulées.....	8432		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99922		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice.....	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	11.585.797,05
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8472	347.388,71	
Reprises.....	8482	11.278,43	
Acquises de tiers.....	8492		
Annulées.....	8502	62.591,85	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99932		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8522	11.859.315,48	
Montants non appelés au terme de l'exercice.....	8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice..... (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice.....	8552		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE.....</b>	(284)	<u>1.496.772,86</u>	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE.....</b>	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.261.323,36
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions.....	8582	1.408.000,23	
Remboursements.....	8592	477.135,24	
Réductions de valeur actées.....	8602		
Réductions de valeur reprises.....	8612		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99952		
Autres..... (+)/(-)	8632	326.351,55	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE.....</b>	(285/8)	<u>4.518.539,90</u>	
<b>REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE.....</b>	(8652)	<u>63.646,06</u>	



**ÉTAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Réserves consolidées au terme de l'exercice</b> .....	9910P	xxxxxxxxxxxxxxx	104.059.435,91
Mutations de l'exercice:			
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé..... (+)/(-)	99002	4.626.191,87	
Autres variations..... (+)/(-)	99003	-2.775.704,11	
Autres variations			
<i>(à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)</i>			
Dividendes distribués en 2009		-3.000.000,00	
Autres		224.295,89	
<b>Réserves consolidées au terme de l'exercice</b> .....	(9910)	105.909.923,67	

**ÉTAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE**

ÉCARTS POSITIFS	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONSOLIDATION</b>			
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	99071P	xxxxxxxxxxxxxxx	62.683.991,50
<b>Mutations de l'exercice:</b>			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.....	99021	7.034.888,00	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention.....	99031		
Amortissements.....	99041	-4.953.977,50	
Écarts portés en résultats.....	99051		
Autres variations.....	99061		
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	99071	64.764.902,00	
<b>MISE EN EQUIVALENCE</b>			
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	99073P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice:</b>			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.....	99023		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention.....	99033		
Amortissements.....	99043		
Écarts portés en résultats.....	99053		
Autres variations.....	99063		
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	99073		
<b>ECARTS NEGATIFS</b>			
<b>CONSOLIDATION</b>			
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	99072P	xxxxxxxxxxxxxxx	20.068.357,24
<b>Mutations de l'exercice:</b>			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.....	99022		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention.....	99032		
Amortissements.....	99042		
Écarts portés en résultats.....	99052		
Autres variations.....	99062		
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	99072	20.068.357,24	
<b>MISE EN EQUIVALENCE</b>			
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	99074P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice :</b>			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.....	99024		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention.....	99034		
Amortissements.....	99044		
Écarts portés en résultats.....	99054		
Autres variations.....	99064		
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	99074		

**ÉTAT DES DETTES****VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
<b>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>		
Dettes financières.....	8801	13.161.642,73
Emprunts subordonnés.....	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés.....	8821	
Dettes de location-financement et assimilées.....	8831	9.662.804,30
Etablissements de crédit.....	8841	3.199.071,06
Autres emprunts.....	8851	299.767,37
Dettes commerciales.....	8861	
Fournisseurs.....	8871	
Effets à payer.....	8881	
Acomptes reçus sur commandes.....	8891	
Autres dettes.....	8901	
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année.....</b>	<b>(42)</b>	<b>13.161.642,73</b>
<b>Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>		
Dettes financières.....	8802	79.622.324,96
Emprunts subordonnés.....	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés.....	8822	
Dettes de location-financement et assimilées.....	8832	27.482.620,50
Etablissements de crédit.....	8842	34.639.103,62
Autres emprunts.....	8852	17.500.600,84
Dettes commerciales.....	8862	
Fournisseurs.....	8872	
Effets à payer.....	8882	
Acomptes reçus sur commandes.....	8892	
Autres dettes.....	8902	1.067.240,11
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir.....</b>	<b>8912</b>	<b>80.689.565,07</b>
<b>Dettes ayant plus de 5 ans à courir</b>		
Dettes financières.....	8803	23.220.897,48
Emprunts subordonnés.....	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés.....	8823	
Dettes de location-financement et assimilées.....	8833	2.323.095,33
Etablissements de crédit.....	8843	18.264.141,90
Autres emprunts.....	8853	2.633.660,25
Dettes commerciales.....	8863	
Fournisseurs.....	8873	
Effets à payer.....	8883	
Acomptes reçus sur commandes.....	8893	
Autres dettes.....	8903	
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir.....</b>	<b>8913</b>	<b>23.220.897,48</b>

**DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION** (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	Exercice
<b>Dettes financières</b> .....	8922	116.004.865,17
Emprunts subordonnés.....	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés.....	8942	
Dettes de location-financement et assimilées.....	8952	39.468.520,13
Etablissements de crédit.....	8962	56.102.316,58
Autres emprunts.....	8972	20.434.028,46
<b>Dettes commerciales</b> .....	8982	
Fournisseurs.....	8992	
Effets à payer.....	9002	
<b>Acomptes reçus sur commandes</b> .....	9012	
<b>Dettes fiscales, salariales et sociales</b> .....	9022	
Impôts.....	9032	
Rémunérations et charges sociales.....	9042	
<b>Autres dettes</b> .....	9052	1.065.750,68
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs des entreprises comprises dans la consolidation</b> .....	9062	117.070.615,85

**RÉSULTATS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
<b>Chiffre d'affaires net</b>			
<b>Ventilation par catégorie d'activité</b>			
<b>Ventilation par marché géographique</b>			
<i>Chiffre d'affaires agrégé du groupe en Belgique.....</i>	99083		
<b>EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL</b>			
<b>Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale</b>			
<b>Effectif moyen du personnel.....</b>	90901	2.937	2.847
Ouvriers.....	90911	431	458
Employés.....	90921	2.180	2.103
Personnel de direction.....	90931	320	284
Autres.....	90941	6	2
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et charges sociales.....	99621	160.874.803,80	164.895.240,00
Pensions.....	99622	1.507.652,00	1.928.828,00
<i>Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées</i>	99081		
<b>Filiales consolidées par intégration proportionnelle</b>			
<b>Effectif moyen du personnel.....</b>	90902	176	171
Ouvriers.....	90912	11	10
Employés.....	90922	161	159
Personnel de direction.....	90932	3	2
Autres.....	90942	1	
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et charges sociales.....	99623	13.338.962,00	12.672.434,00
Pensions.....	99624	47.947,00	4.518,00
<i>Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées</i>	99082		
<b>RÉSULTATS EXCEPTIONNELS</b>			
<b>Ventilation des autres produits exceptionnels</b>			
<b>Ventilation des autres charges exceptionnelles</b>			

**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

Influence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice et de l'exercice précédent

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers.....</b>	9149	
<b>GARANTIES RÉELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leur actifs propres, pour sûreté de dettes et engagements respectivement :</b>		
d'entreprises comprises dans la consolidation.....	99086	39.757.327,00
de tiers.....	99087	
<b>Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits des entreprises comprises dans la consolidation, s'ils ne sont pas portés au bilan.....</b>	9217	
<b>Engagements importants d'acquisition d'immobilisations .....</b>	9218	11.600.000,00
<b>Engagements importants de cession d'immobilisations.....</b>	9219	
<b>Droits résultant d'opérations relatives:</b>		
aux taux d'intérêt.....	99088	
aux taux de change.....	99089	
aux prix des matières premières ou marchandises.....	99090	
autres opérations similaires.....	99091	
<b>Engagements résultant d'opérations relatives:</b>		
aux taux d'intérêt.....	99092	
aux taux de change.....	99093	
aux prix des matières premières ou marchandises .....	99094	
autres opérations similaires.....	99095	

**Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou à des prestations déjà effectuées**

**Litiges importants et autres engagements importants**

**Engagements en matière des pensions de retraite et de survie au profit du personnel ou des dirigeants, à charge des entreprises comprises dans la consolidation**

**NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

À condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour les entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble doivent également être mentionnées:

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION QUI NE SONT PAS COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations et actions.....	9261	138.699,00	42.918,00
<b>Créances</b> .....	9291	2.905.424,00	1.951.966,00
A plus d'un an.....	9301	2.905.424,00	1.951.966,00
A un an au plus.....	9311		
<b>Placements de trésorerie</b> .....	9321		
Actions.....	9331		
Créances.....	9341		
<b>Dettes</b> .....	9351		
A plus d'un an.....	9361		
A un an au plus.....	9371		
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées.....	9381		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières.....	9421		
Produits des actifs circulants.....	9431		
Autres produits financiers.....	9441		
Charges des dettes.....	9461		
Autres charges financières.....	9471		
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations et actions.....	9262	163.334,00	188.104,83
<b>Créances</b> .....	9292		8.663,24
A plus d'un an.....	9302		8.663,24
A un an au plus.....	9312		
<b>Dettes</b> .....	9352		
A plus d'un an.....	9362		
A un an au plus.....	9372		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION QUI NE SONT PAS COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION**

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, à l'exception des transactions au sein du groupe, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble:

Exercice



**RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ**

GROUPE  
**ROSSEL**

**ROSSEL & Cie S.A.**

100 rue Royale  
1000 Bruxelles  
Numéro d'entreprise BE0403.537.816  
(la « société »)

**RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ**  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES  
DU 23 juin 2010 ET PORTANT SUR L'EXERCICE 2009

Les comptes consolidés portant sur l'exercice 2009 arrêté au 31 décembre 2009, après affectation, sont publiés en application de l'arrêté royal du 6 mars 1990 (M.B. du 27/03/1990). Ils sont établis conformément à la législation comptable en vigueur et exprimés après affectation.

Chaque fois que nécessaire et significatif, les comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont retraités en vue de les rendre homogènes et conformes aux règles d'évaluation de la société mère.

**1. COMMENTAIRE GENERAL****1.1. Périmètre de consolidation**

A fin 2009, le Groupe compte 111 sociétés dont 101 sociétés sont reprises dans le périmètre de consolidation. Outre la société consolidante, 73 sociétés sont intégrées selon la méthode globale (contre 70 en 2008) et 12 selon la méthode proportionnelle (contre 9 en 2008). Les 15 sociétés restantes sont mises en équivalence (contre 17 en 2007). 10 sociétés sont donc exclues de la consolidation et considérées comme des participations financières ou comme ayant un rôle ou un impact non significatif.

**10 entrées au périmètre**

- Courrier Picard : groupe Voix du Nord, France, acquisition, méthode globale
- Picardie Matin : groupe Voix du Nord, France, acquisition, méthode globale
- Nordispresse : groupe Voix du Nord, France, constitution, méthode globale
- Eurossel : groupe Vlan, constitution, Bulgarie, méthode proportionnelle
- Roscel Media Bulgaria : Vlan, constitution, Bulgarie, méthode proportionnelle
- Elitro : Vlan, acquisition, Bulgarie, méthode proportionnelle
- Euroccor : Vlan, acquisition, Bulgarie, méthode proportionnelle
- Ebos Holding : Vlan, constitution, Belgique, méthode globale
- Ebos Luxembourg : Vlan, constitution, Luxembourg, méthode globale
- Contact Center : Vlan, constitution, Belgique, méthode globale

**2 changements de méthode**

- Norpicom : groupe Voix du Nord, France, de proportionnelle à globale
- Nep-TV : groupe Voix du Nord, France, de proportionnelle à globale

**6 sorties du périmètre**

- Tijd Academie : groupe Mediafin, Belgique, cession
- IPL : groupe Roscel, Belgique, liquidation
- IPC : groupe Roscel, Belgique, liquidation
- Graphi Liège : groupe Vlan, Belgique, fusion
- Plateau Hebdo : groupe Vlan, Belgique, fusion
- Spectacle : groupe Vlan, Belgique, fusion

L'acquisition du Courrier Picard et de sa filiale Picardie Matin s'est faite au 15 décembre 2009. Elle n'influence que peu le résultat consolidé (pour 15 jours seulement) même si l'ensemble de leurs actifs et passifs sont repris au bilan consolidé (méthode globale).

**1.2. Commentaire général sur l'activité 2008**

L'exercice 2009 a été marqué par la crise économique qui a un impact défavorable particulièrement criant sur les sources de revenus des différentes sociétés du groupe. Pratiquement tous les secteurs et marchés du groupe ont été touchés : que ce soit la presse quotidienne ou hebdomadaire, ou que ce soit les marchés publicitaires (et principalement les annonces d'emploi) ou la diffusion payante.

**RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ**

Le groupe a toutefois été très rapide à prendre des mesures de correction et à réduire ses structures de coûts (et notamment un plan de restructuration social au niveau de la maison-mère). Grâce à cette réactivité, les impacts sur les résultats ont pu être limités à leur strict minimum.

La crise a en outre eu quelques effets induits positifs comme la baisse du prix du papier et celle des taux d'intérêt.

**1.3. Résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation (EBIT) consolidé de l'exercice 2009 s'élève à 22.815.138 euros contre 25.663.182 euros en 2008, soit un repli de -2.848.045 euros (-11,10%).

Pour sa part, le cash flow d'exploitation (EBITDA) consolidé de l'exercice 2009 s'élève à 42.382.878 euros contre 46.371.468 euros l'exercice précédent, soit une diminution de -3.988.590 euros (-8,60%).

Ces résultats ne tiennent pas compte des activités audiovisuelles belges, mises en équivalence malgré leur caractère stratégique. Si elles devaient être intégrées, ces activités auraient généré en 2009, un EBIT supplémentaire de 6.664.462 euros et un EBITDA supplémentaire de 7.677.571 euros.

**1.4. Résultat net**

Le résultat net de consolidation de l'exercice 2009 s'élève au bénéfice de 7.151.450 euros contre un bénéfice de 7.968.613 euros en 2008, soit une dégradation de -817.163 euros (-10,25%) alors que le résultat courant 2009 a été plus élevé de +1.613.870 euros que celui de 2008, les meilleurs résultats financiers ayant compensé la diminution de l'EBIT. La diminution du résultat net provient donc essentiellement des résultats exceptionnels.

**1.5. Ventes et chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires consolidé de 2009 s'est élevé à 463.165.144 euros contre 488.048.134 euros en 2008, soit une diminution de -24.882.990 euros (-5,10%) qui dans le contexte de crise peut être considéré comme relativement limitée.

Le total des ventes et prestations s'est pour sa part élevé à 483.087.005 euros et est en repli de -25.400.493 euros (-5,00%) par rapport à 2008. Les autres produits d'exploitation ont mieux performé en 2009 que le chiffre d'affaires, notamment sous l'impact des « Produits Plus » commercialisés au sein des audiences des journaux.

**1.6. Coûts des ventes**

Les coûts des ventes et prestations (dotations aux amortissements comprises) se sont élevés en 2009 à 460.271.867 euros, en diminution de -22.552.448 euros par rapport à 2008 (-4,67%).

**1.7. Résultats financiers**

Les résultats financiers se sont élevés à la perte nette de -7.098.282 euros en 2009 contre -11.560.196 euros en 2008, ce qui représente une amélioration de 4.461.914 euros (soit de 38,60%). Ces résultats comprennent les amortissements d'écarts de consolidation pour un total de -4.953.978 euros en 2009 contre -5.227.304 euros en 2008 (soit une diminution de -5,23%). Des amortissements en diminution qui s'expliquent par les variations de méthode de consolidation.

L'amélioration des résultats financiers s'expliquent par le repli généralisé des taux d'intérêt, nets de leurs couvertures, ainsi que dans une moindre mesure par la diminution de l'endettement moyen du groupe au cours de 2009.

**1.8. Résultats exceptionnels**

Les résultats exceptionnels de l'exercice se sont élevés à une perte nette consolidée de -7.527.582 euros contre une perte nette de -1.567.921 euros en 2008 (-30.771.617 euros). Cette aggravation s'explique par le repli, entre 2008 et 2009, plus important des produits exceptionnels que des charges exceptionnelles. Ils tiennent compte d'une provision pour restructuration de l'imprimerie de Nivelles.

**1.9. Fonds propres**

Les fonds propres consolidés du groupe, après affectation, s'élèvent à 146.421.235 euros contre 141.998.603 euros un an plus tôt. Cette amélioration sensible (+4.422.631 euros, +3,11%) s'explique par l'amélioration de la part du groupe dans le résultat de l'exercice.

De même, les réserves consolidées s'élèvent ainsi fin 2009 à 105.910.264 euros contre 104.059.436 euros un an plus tôt, soit une amélioration de +1.850.828 euros (+1,78%), s'explique de la même manière. Le solde de l'amélioration des fonds propres consolidés de 2009 s'explique, le groupe ayant poursuivi ses projets d'investissements industriels, par les subsides en capital perçus en France pour l'investissement à la Pilaterie et en Belgique pour celui à Beauraing dans l'imprimerie Remy Roto.



**RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ**

La maison mère du groupe, Rossel & Cie SA, a proposé la distribution de 3.000.000 euros de dividendes à ses actionnaires, au titre de l'exercice 2009.

**1.10. Actifs immobilisés**

Les actifs immobilisés du groupe se sont élevés fin 2009 au total de 278.017.988 euros contre 276.291.185 euros fin 2008. Cette relative stabilité des actifs immobilisés (+0,6%) s'explique par la conjonction d'une part des investissements industriels à la Pilaterie, groupe Voix du Nord (dernières tanches) et chez Remy Roto, et d'autre part l'amortissement des immobilisés existants.

**1.11. Stocks**

Les stocks (essentiellement du papier pour les titres de presse quotidienne) s'élevaient à 7.800.313 euros fin 2009, en repli de -1.045.263 euros par rapport au 31 décembre 2008. Cette diminution de -11,82% s'explique par le fait que le groupe n'a pas jugé utile, contrairement à fin 2008, de constituer un stock tampon important de papier puisque l'évolution du prix moyen du papier pour 2009 était plutôt baissière.

**1.12. Besoin en fonds de roulement**

Le Fonds de Roulement consolidé 2009 est négatif et s'élève à -30.571.169 euros, contre -23.914.764 euros en 2008, une évolution provenant essentiellement de l'effet croisé de l'augmentation des créances à un an au plus et la diminution des dettes à un an au plus.

Le Besoin en fonds de roulement consolidé est négatif et s'élève à -37.237.567 euros contre -34.570.601 euros à fin 2008, soit une évolution de 2.666.966 euros qui fait suite à la diminution des dettes à un an au plus. Cette dernière s'explique par la diminution des dettes commerciales à un an au plus.

La dette nette (hors actions propres) passe de 79.351.801 euros fin 2008 à 68.225.156 euros fin 2009, soit une diminution de -11.128.644 euros (-47,4%).

**2. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES**

Au 31 décembre 2009, au-delà des impacts d'une économie toujours en crise dont souffrent les marchés publicitaires, le groupe n'a identifié aucune incertitude ou risque particulier, autres que celles que la conjoncture fait peser sur les marchés publicitaires, qui nécessiterait l'enregistrement de provisions complémentaires dans ses comptes.

Toutefois, la tension sur le marché publicitaire (essentiellement celui des annonces d'emploi) et les difficultés rencontrées par les réseaux de librairies en Belgique restent des préoccupations permanentes pour le groupe.

L'activité de la société étant essentiellement une activité de services du secteur tertiaire, elle ne représente aucun risque particulier d'incidence sur l'environnement. En outre, le groupe veille à n'utiliser que du papier recyclé et des encres végétales. Il s'est par ailleurs engagé dans la recherche d'énergies vertes chaque fois que cela est possible et économiquement justifiable.

**3. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE**

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice 2009.

**4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

La société n'a entrepris au cours de l'exercice 2009 aucune activité de recherche ou de développement.

**5. INDICATEURS DE PERFORMANCE**

Cash-flow après impôt (en €) : 26.719.539 contre 28.676.899 en 2008

Résultat net + amortissements + dotations aux provisions d'exploitation

Le cash-flow de l'exercice 2009 a été moins élevé que celui de 2008 comme suite au repli du résultat net.

Rentabilité commerciale (en %) : 8,77 contre 9,12 en 2008

Résultat d'exploitation + amortissements + dotations aux provisions, divisé par les ventes et prestations

**RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ**

Dégradation en 2009 par la diminution du cash-flow d'exploitation supérieure à celle des ventes et prestations.

Capacité bénéficiaire (en %) : 5,53 contre 5,64 en 2008

Cash-flow après impôt, divisé par les ventes et prestations. Repli en 2009 par la diminution du cash-flow après impôts.

Liquidité (indice) : 1,16 contre 1,14 en 2008

Actifs circulants, divisés par toutes les dettes à un an au plus. Amélioration de l'indicateur entre 2008 et 2009.

**6. ACTIONS PROPRES**

Au cours de l'exercice écoulé, le groupe n'a effectué aucune opération sur les actions de sa maison mère qui en outre ne détient elle-même aucune de ses propres actions.

Il est toutefois à noter que depuis fin 2006 et afin d'éviter toute cession à des tiers, deux des sociétés du groupe (Remy Roto SA et Editions Rurales SA) détiennent chacune 15 actions de la maison mère du groupe, conformément aux autorisations des Assemblées Générales concernées. Ces 30 titres représentent ensemble 10% du groupe.

**7. INSTRUMENTS FINANCIERS**

En dehors des couvertures de taux d'intérêt, la société n'a fait usage d'aucun instrument financier ou produit dérivé qui représenterait un risque potentiel pour la société.

Le Conseil d'Administration vous demande de bien vouloir prendre connaissance de ce rapport ainsi que des comptes annuels consolidés établis au 31 décembre 2009.

*Bruxelles, le 16 juin 2010*

  
M. Bernard Marchant  
administrateur délégué

  
M. Paul Callebaut  
administrateur

\*  
\*\*

  
M. Patrick Hurbain  
Président

  
SA de Participations Rossel Hurbain  
administrateur  
représentée par M. Claude Samain

**RAPPORT DE CONTRÔLE DES COMPTES CONSOLIDÉS**

KPMG Réviseurs d'Entreprises  
Avenue Albert Einstein 2A  
1348 Louvain-la-Neuve  
Belgique

Tél +32 (0)10 68 54 11  
Fax +32 (0)10 68 54 39  
www.kpmg.be

**Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale des Actionnaires de Rossel & Cie SA sur  
les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que la mention complémentaire requise.

**Attestation sans réserve des comptes consolidés**

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés Rossel & Cie SA (la « société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 496.595.466 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice, part du groupe, de 4.626.192 EUR.

L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, en ce compris l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société lié à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises

**RAPPORT DE CONTRÔLE DES COMPTES CONSOLIDÉS**

*Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale des Actionnaires  
de Rossel & Cie S.A. sur les comptes consolidés pour l'exercice clos  
le 31 décembre 2009*

pour notre contrôle. Les états financiers d'un certain nombre de sociétés comprises dans la consolidation pour un total d'actifs de 190.006.002 EUR (contre 181.227.312 en 2008) et un profit de l'exercice total de 7.550.682 EUR (contre 13.102.574 en 2008) ont été contrôlés par d'autres réviseurs; nous nous sommes basés sur leur attestation. Nous estimons que les éléments probants recueillis, ainsi que les rapports des autres réviseurs sur lesquels nous nous sommes basés, fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés clos le 31 décembre 2009 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

**Mentions complémentaires**

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport la mention complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés :

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Louvain-la-Neuve, le 18 Juin 2010

KPMG Réviseurs d'Entreprises  
Commissaire  
représentée par

Dominic Rousselle  
Réviseur d'Entreprises